

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique

A.Gt 16-03-2009

M.B. 24-04-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique, notamment l'article 26;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2000 créant le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique, notamment les articles 1^{er}, 2 et 6;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 12, 10^o, a) ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement Supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique :

1^o En qualité de membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs :

- a) M. François THIRY;
- b) Mme Anne-Marie WYNANTS;
- c) M. Marc PARTOUCHE;

2^o En qualité de membres suppléants représentant les pouvoirs organisateurs :

- a) M. Jean-Luc METTEN;
- b) Mme Monika VERHELST;
- c) M. Daniel SLUSE.

3^o En qualité de membres effectifs représentant les membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur artistique :

- a) M. Laurent GROSS;
- b) M. Bruno GOOSE;
- c) Mme Caroline MIEROP;
- d) M. Frédéric de ROOS;
- e) Mme Françoise KLEIN;
- f) M. Yvan FLASSE;
- g) M. Vincent CARTUYVELS;
- h) M. Serge FLAME;
- i) Mme Maria PACE;
- j) M. Bernard DEKAISE;
- k) M. Eric VAN DEN BERG;
- l) M. Guido JARDON;
- m) M. André FOULON;
- n) M. Jean-Pierre BENON;
- o) M. Bernard BAY;
- p) M. Xavier DOCHY;
- q) M. Gérard FASOLY.



4° En qualité de membres suppléants représentant les membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur artistique :

- a) M. Michel BOERMANS;
- b) M. Marc PARTOUCHE;
- c) M. Denis De RUDDER;
- d) Mme Patricia HOYOUX;
- e) M. Marc STREKER;
- f) Mme Anne DEGRAVE;
- g) Mme Danielle SEYNAEVE;
- h) M. Etienne BAFFREY;
- i) M. Daniel SLUSE;
- j) M. Nathanaël HARCQ;
- k) M. Philippe PIRLOT;
- l) M. Michel DEOM;
- m) M. Yves GOURMEUR;
- n) Mme Nathalie COUVREUR;
- o) Mme Laurence DUPONT;
- p) Mme Patricia VANDENDOOREN;
- q) Mme Virginie JORTAY.

5° En qualité de membres effectifs représentant les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire :

- a) M. Stéphane EBNER;
- b) Mme Astrid BOIVIN;
- c) M. Xavier DUPONT.

6° En qualité de membres suppléants représentant les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire :

- a) Mme Julie CEULEMANS;
- b) Nihil;
- c) Mme Leticia GARCIA.

7° En qualité de membres effectifs représentant les organisations syndicales et interprofessionnelles :

- a) Mme Anne-Françoise VANGANSBERGT;
- b) M. Alain VAN CAULAERT;
- c) M. Philippe JONAS;
- d) Mme Valérie DENAYER;
- e) Mme Marie-Jo JAMAR;
- f) M. Roland LANGEVIN.

8° En qualité de membres suppléants représentant les organisations syndicales et interprofessionnelles :

- a) M. Herbert MEYER;
- b) Mme Myriam LORETTE;
- c) Mme Christiane CORNET;
- d) M. Pascal CHARDOME;
- e) M. Alain FRANCOIS;
- f) M. Philippe JOIRIS.

Article 2. - M. Thierry ZELLER est désigné en qualité de représentant du Gouvernement au Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique.

Article 3. - L'arrêté du 22 février 2005 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} mars 2009.



Bruxelles, le 16 mars 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

